



Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Thériège, chef de service
 Service des projets en milieu terrestre
 Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 9 juillet 2008

OBJET : **Avis relatif à la réponse d'Hydro-Québec aux commentaires de la DPÉP concernant la recevabilité du projet « Poste Anne-Hébert à 315 — 25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » à Saint-Augustin-de-Desmaures – volet milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 484967; V/R : 3211-11-095; N/R : 5145-04-18

La présente fait suite à votre demande de commentaires, adressée par courriel le 8 juillet 2008, concernant la réponse d'Hydro-Québec aux questions déposées par la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP) dans le cadre de l'analyse de recevabilité du projet cité en rubrique

La DPÉP considère satisfaisantes les réponses apportées par Hydro-Québec sur la plupart des commentaires formulés dans son avis de recevabilité. Cependant, il convient de s'assurer que la cartographie des milieux humides apparaissant dans l'étude d'impact est complète.

La DPÉP convient que la photo-interprétation, utilisée par Hydro-Québec, est un outil pertinent de cartographie des milieux humides. Malgré tout, des informations complémentaires tirées du système d'information écoforestière (SIEF) indiquent la présence de dépôts tourbeux le long de la ligne d'alimentation qui n'apparaissent pas dans la cartographie des milieux humides de l'étude d'impact. Ces données suggèrent que l'étendue (superficie) des milieux humides serait supérieure à celle actuellement considérée par l'étude d'impact. Ainsi, lors de l'inventaire de terrain, planifié par le promoteur, celui-ci devra valider, ou invalider les présomptions de présence de milieux humides, au minimum pour les sols tourbeux identifiés par le SIEF le long de la ligne.

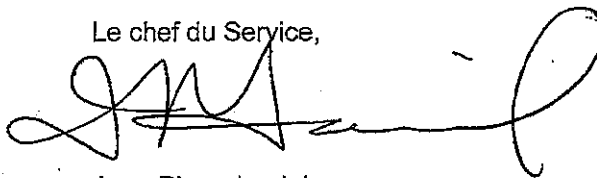
...2



Le promoteur devra s'assurer que la construction des pylônes n'affectera pas de milieux humides sur toute la superficie du chantier de construction, incluant les accès. Advenant l'impossibilité d'éviter l'empiètement dans certains milieux humides, le promoteur devra soumettre des mesures de compensation adéquates. De plus, le promoteur devra fournir la localisation exacte des pylônes lorsqu'elle sera disponible.

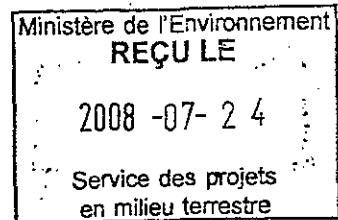
En espérant que ces commentaires répondent à vos attentes.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Laniel', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Pierre Laniel

JPL/AB/se



Québec, le 22 juillet 2008

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV
(3211-11-095)**

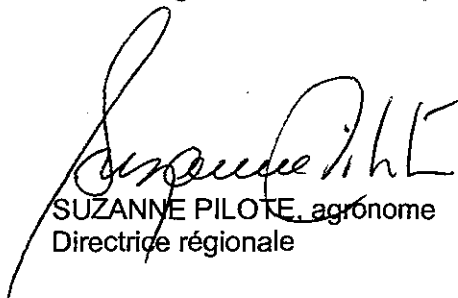
Madame,

Nous avons pris connaissance des derniers documents transmis par votre service relativement au projet cité en rubrique.

Au regard de ces documents (Complément de l'étude d'impact sur l'environnement), nous n'avons pas de commentaires particuliers à formuler.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) considère donc l'étude d'impact recevable et, s'il y a lieu, réserve ses commentaires pour les prochaines étapes du projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

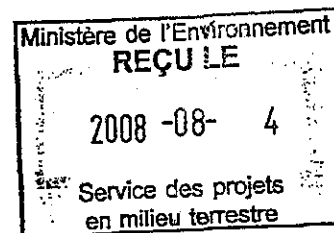


SUZANNE PILOTE, agronome
Directrice régionale

JMH/dt

c.c. M. Jean-Maurice Hamel, DRCN





NOTE

DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre

DATE : 1^{er} août 2008

OBJET : Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à
315 kV

N/Référence : 3211-11-095

N/Intervention : 300448865

Lors de l'examen de recevabilité de l'étude d'impact, nous avons soulevé quelques points qui nécessitaient des précisions de la part du promoteur.

Le promoteur a répondu à nos interrogations et nous considérons que les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

En conséquence, le projet nous apparaît acceptable selon notre champ de compétence.

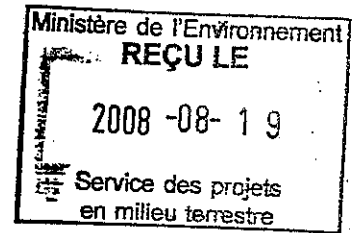
La directrice adjointe par intérim,
Service de l'analyse et de l'expertise
de la Capitale-Nationale,



Marie Germain, ing.

MG/DJT/ec





Le 14 août 2008

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 15 juillet 2008 concernant le projet du Poste Anne-Hébert à 315 kV et de la ligne d'alimentation à 315 kV (3211-11-095).

Vous trouverez dans la note jointe l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant le traitement des éléments demandés lors de la première analyse de recevabilité du projet mentionné ci-dessus.

Pour toute question concernant cette requête, vos collaborateurs pourront communiquer avec M^{me} Manon Carignan, à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3037.

Veillez accepter, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in cursive script that reads "Chantal Vallée pour".

Marcel Grenier

MG/MC/hf

p. j.



POSTE ANNE-HÉBERT À 315-25 KV ET LIGNE D'ALIMENTATION À 315 KV

Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

OBJET :

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), a sollicité l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sur la recevabilité de l'étude d'impact environnemental du projet mentionné ci-dessus.

COMMENTAIRES :

Le MRNF a pris connaissance des réponses du promoteur aux questions et commentaires qui lui ont été adressés par le MDDEP. Après analyse, il appert que tous les aspects qui relèvent de ses compétences, les aspects fauniques, forestiers et énergétiques de l'étude d'impact, ont été traités de façon satisfaisante en regard de sa recevabilité. Il convient de souligner que la totalité du projet se situe en terres privées. Les intervenants du milieu concerné ont eu l'occasion de formuler leurs commentaires et ceux-ci ont été pris en compte par Hydro-Québec.

PERSONNES-RESSOURCES :

Pour toute question relative aux domaines d'expertise, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Monsieur Sébastien Desrochers
Secteur des opérations régionales
Direction générale régionale de la Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches
Téléphone : 418 643-4680, poste 234

Monsieur Alain Tremblay
Secteur de l'énergie
Direction du développement hydroélectrique et de la réglementation
Téléphone : 418 627-6386, poste 8314

Pour toute autre question relative à ce dossier, vous pouvez communiquer avec M^{me} Manon Carignan à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3037.

Le 8 août 2008